Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260305-D01050326-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-cinq le cinq mars, à dix-huit heures quinze minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr SALLIOU Pierre, Maire.

Date de convocation : 24/02/2026- Date d'affichage : 24/02/2026

Etaient présents : SALLIOU P. - CORDIER I - CONNAN C. - THOMAS D. – CORRE B - LE FOLL D. - BECHET C.- MONNIER M. - COCGUEN M-J. - LEFEVRE S. - LE MOIGNE N. - LOW M. - RAULT J-F. - SIMON A. – MABIN B.

Absents : LE COENT M.

En exercice : 16 / Présents : 15 / Votants : 15

AIDE VOYAGE SCOLAIRE Audrey HERVIOU

Mme Thomas informe les membres du CCAS qu'une demande d'aide a été faite par Mme HERVIOU Audrey, domiciliée au 7 rue des Camélias à Pabu, afin que sa fille PELHATE Anna puisse participer au séjour pédagogique à Paris du 3 au 6 mars 2026, organisé par le lycée Notre Dame. La participation demandée aux familles est de 350 €.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident d'accorder une aide de 100 €.
Cette somme sera versée à Mme Audrey HERVIOU.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
P. SALLIOU

MAIRIE DE PABU
CÔTES D'ARMOR